

Addenda n° 1**Renforcement des effectifs et réalisation de projets (technologies de l'information)**

Voici des questions (Q.), réponses (R.), modifications (M.) et avis (A.) concernant la DAMA 2023-3941.

Les termes employés s'entendent au sens de leur définition dans la DAMA, sauf indication contraire. En cas de divergence, d'incompatibilité ou de contradiction entre les versions française et anglaise du présent addenda n° 1, ou de tout document connexe, la version anglaise prévaut.

Q1. La présente DAMA s'adresse-t-elle seulement aux fournisseurs qui ont été retenus dans le cadre des DAMA 2020-2842-2022 et 2020-2875-2022 de la SADC, ou s'adresse-t-elle à tout fournisseur ? S'agit-il d'une demande de propositions distincte ?

R1. La présente DAMA est nouvelle et distincte ; elle s'adresse à tout fournisseur intéressé.

Q2. Au début de l'année, nous avons conclu une entente avec la SADC au titre de la DAMA 2020-2842 – Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information et Services de réalisation de projets [caviardé]. Cette entente semble expirer en décembre 2023. Devons-nous soumissionner dans le cadre de cette nouvelle DAMA afin de poursuivre notre collaboration ?

R2. Oui, les détenteurs d'un arrangement en matière d'approvisionnement au titre de la DAMA 2020-2842 doivent soumettre une proposition en réponse à la DAMA 2023-3941.

Q3. Le 24 janvier 2022, nous avons conclu une entente au titre de la mise à jour 2021 de la DAMA 2020-2842 – Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information et Services de réalisation de projets.

Pouvez-vous m'indiquer si nous devons soumissionner à nouveau ?

R3. Voir la réponse à la question 2 ci-dessus.

Q4. En quoi la DAMA 2023-3941 diffère-t-elle de la DAMA 2020-2842-2022 à laquelle nous avons répondu et pour laquelle nous avons reçu un avis le 17 mai 2023 ?

R4. Voir les réponses aux questions 1, 2 et 3 ci-dessus.

Q5. L'entente que nous avons conclue au titre de la DAMA 2020-2842-2022 sera-t-elle encore valide après le 14 décembre 2023 ? Autrement dit, si nous souhaitons poursuivre la prestation des services après cette date, devons-nous soumissionner dans le cadre de cette nouvelle DAMA (2023-3941) ?

R5. Toutes les ententes de services professionnels conclues au titre de la DAMA 2020-2842 expireront le 14 décembre 2023. Voir la réponse à la question 2 ci-dessus.

Q6. S'agit-il du même arrangement en matière d'approvisionnement que celui au titre duquel nous avons conclu une entente ?

a. Qu'advient-il de l'entente en vigueur ?

b. Ce nouvel arrangement remplacera-t-il l'arrangement en vigueur ?

R6. Voir les réponses aux questions 1 à 5 ci-dessus.

- Q7. Pour demeurer sur la liste des fournisseurs de la SADC, le détenteur d'un arrangement en matière d'approvisionnement doit-il soumissionner dans le cadre de cette nouvelle DAMA ?**
- a. Y a-t-il une procédure simplifiée pour les détenteurs d'un arrangement, ou ces derniers doivent-ils soumettre une proposition complète ?
- R7. Voir la réponse à la question 2 ci-dessus.
- Q8. S'agit-il d'un nouveau projet ? Autrement, pouvez-vous nous donner les noms des fournisseurs actuels des services ?**
- R8. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.
- Q9. Pouvez-vous nous indiquer le montant des dépenses engagées dans le cadre de la présente DAMA ?**
- R9. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus. Aucune entente de services professionnels n'a été conclue au titre de la présente DAMA.
- Q10. Pouvons-nous prendre connaissance des propositions et tarifs des détenteurs actuels d'un arrangement ?**
- R10. Voir les réponses aux questions 1 et 9 ci-dessus.
- Q11. Y a-t-il des problèmes particuliers avec les fournisseurs actuels ?**
- R11. Voir les réponses aux questions 1 et 9 ci-dessus.
- Q12. Pouvez-vous nous confirmer le nombre prévu d'arrangements qui seront attribués ?**
- R12. Pour le volet de services n° 1 (Renforcement des effectifs), jusqu'à vingt (20) arrangements pourront être attribués. Pour le volet de services n° 2 (Réalisation de projets), un nombre illimité d'arrangements pourront être attribués.
- Q13. Nous souhaitons grandement soumissionner dans le cadre de la présente DAMA. Nous avons cependant une question concernant les exigences en matière d'assurance, comme il est indiqué dans l'entente de services professionnels. Pour l'heure, le montant maximal couvert au titre de notre assurance cyberrisques et de notre assurance responsabilité professionnelle est de 5 M\$. Pouvez-vous nous dire si ces montants sont suffisants ?**
- R13. Les dispositions indiquées à l'article 14 (Assurance) de l'annexe F (Entente de services professionnels) sont standards à la SADC. Il n'est pas envisagé de modifier l'entente de services professionnels pour le moment. Comme il est écrit à l'article 14 de la DAMA (Ententes résultantes et modalités), la SADC entend conclure avec les fournisseurs retenus des ententes qui reprennent le modèle de l'annexe F (Entente de services professionnels). Par conséquent, nous n'envisagerons de modifier l'entente qu'avec les fournisseurs retenus.
- Q14. Certains rôles dans le tableau de la page 63 de la DAMA (Appendice C-2 – Exemple de mission – formulaire) ne correspondent pas à la bonne catégorie de services. Par exemple, il est indiqué que les rôles 35 à 39 relèvent de la catégorie de services n° 10 (CS10), que les rôles 40 à 42 appartiennent à la catégorie n° 11 (CS11), que les rôles 43**

- à 45 correspondent à la catégorie n° 12 (CS12), etc. Pourriez-vous revoir le tableau et faire correspondre les rôles aux catégories de services appropriées ?
- R14. Voir la modification n° 1 ci-dessous.
- Q15. À la page 1 de la DAMA 2023-3941, il est stipulé que la date prévue d'octroi du contrat est le 12 octobre 2023. Or la date de classement prévu et de début des négociations (suivie d'une période de négociation de 30 jours ouvrables) est le 20 octobre. La date prévue d'octroi du contrat est-elle plutôt le 12 novembre ?
- R15. Voir la modification n° 2 ci-dessous.
- Q16. Conformément aux exigences entourant les exemples de mission, il n'est pas possible d'utiliser un même exemple plus d'une fois. Est-il possible d'utiliser des exemples de mission se rapportant à des projets distincts (chacun répondant aux critères liés aux compétences, au nombre de jours travaillés, à la date de commencement et à la valeur en dollars) pour un même client ? Nous avons conclu certaines ententes générales ayant trait au renforcement des effectifs dans le domaine des TI (valeurs entre 15 M\$ et 70 M\$), lesquelles portent sur des douzaines de plus petits projets répondant aux exigences de la SADC.
- R16. Oui, les exemples peuvent porter sur des missions distinctes réalisées pour le compte d'un même client dans le cadre d'une entente ayant trait au renforcement des effectifs dans le domaine des TI.
- Q17. Au paragraphe 4.3 de l'entente de services professionnels (Annexe F), on trouve les exigences suivantes :
- Exception faite des dispositions prévues à l'appendice A, le fournisseur déclare et garantit ce qui suit :**
- a) Le fournisseur exerce ses activités au Canada seulement ;
 - b) Le fournisseur n'a pas de société mère, de filiale ou de société apparentée qui exerce ses activités dans un territoire non conforme ;
 - c) Le fournisseur n'externalise pas le traitement ou le stockage des données ni ne donne ce dernier en sous-traitance à un tiers exerçant ses activités dans un territoire non conforme ;
 - d) Les employés du fournisseur sont liés par des accords de confidentialité écrits ou par les politiques de confidentialité d'application obligatoire.
- Serait-il acceptable, pour la SADC, que le fournisseur ait une société affiliée qui exerce ses activités aux États-Unis, mais qui ne peut pas accéder aux données de la SADC (les données étant stockées uniquement au Canada, sans transmission à l'extérieur du pays) ?**
- R17. Oui, la SADC acceptera la proposition d'une société mère qui a des filiales ou autres sociétés apparentées à l'extérieur du Canada, tant que ces dernières ne fournissent pas les services décrits dans la présente DAMA et l'entente de services professionnels résultante, et qu'elles n'ont pas accès aux données de la SADC.
- Q18. Appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire), à la page 61 : « Le soumissionnaire ne peut pas présenter le même exemple de mission plus d'une fois dans sa proposition. Autrement dit, tous les exemples de mission inclus dans la proposition doivent porter sur des missions différentes. » Nous craignons que, par l'ajout de cette exigence, la Couronne pénalise involontairement des soumissionnaires hautement qualifiés qui possèdent l'expérience et l'expertise que mérite la SADC.

Les soumissionnaires de ce calibre concluent souvent des ententes pluriannuelles complexes visant de nombreux projets transformateurs pour un même client, chaque projet ayant une date de commencement, une date de fin et des produits livrables distincts. Ces soumissionnaires doivent offrir une panoplie de services allant de la réalisation de projets à l'affectation de ressources dans des équipes internes du client. Interdire aux soumissionnaires d'utiliser une mission ayant trait à des services pertinents de réalisation de projets et de renforcement des effectifs plus d'une fois en réponse à la présente DAMA empêche ces soumissionnaires de démontrer pleinement leur capacité à offrir les services dont a besoin la SADC.

Afin que la SADC reçoive les meilleurs services possibles, nous vous demandons de confirmer que vous permettrez aux soumissionnaires de démontrer qu'ils ont l'expérience nécessaire en utilisant une même mission, pour autant que les projets visés soient distincts (date de commencement, date de fin et produits livrables différents).

R18. Voir la réponse à la question 16 ci-dessus.

Q19. On ne voit pas très bien comment la SADC compte définir les niveaux hiérarchiques, comme ils sont décrits à l'appendice A-1 (page 17) et à l'appendice D-2 (page 69). Nous demandons respectueusement à la SADC de confirmer que les niveaux 1, 2 et 3 correspondront aux années d'expérience, comme il est défini par le gouvernement fédéral pour les arrangements en matière d'approvisionnement (SPICT, SPTS et ProServices).

Niveau 1 : < 5 ans d'expérience

Niveau 2 : 5 < 10 ans d'expérience

Niveau 3 : 10 ans d'expérience et plus

R19. La SADC n'envisage pas de faire correspondre ses niveaux d'expérience à ceux des arrangements en matière d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Les niveaux des rôles sont décrits à l'appendice A-1 (volet de services n° 1 : Renforcement des effectifs – Catégories de services et rôles). Lorsqu'un nombre d'années d'expérience est indiqué pour un rôle donné, il s'agit d'une exigence minimale pour la SADC. Quoi qu'il en soit, la SADC indiquera le niveau et le nombre d'années d'expérience dans chaque demande de services résultante.

Q20. La SADC pourrait-elle clarifier le sens de la phrase suivante (paragraphe 5) : « Autrement dit, tous les exemples de mission inclus dans la proposition doivent porter sur des missions différentes. » Par exemple, si une mission vise 3 rôles dans différentes catégories (rôle 1 – Conseiller stratégique cadre – TI, rôle 4 – Gestionnaire de projets, et rôle 8 – Architecte de la sécurité des TI), la mission pourrait-elle être utilisée dans trois exemples ? Même chose pour des missions portant sur la stratégie, l'informatique décisionnelle et l'analyse, ou visant les volets de services n^{os} 1 et 2.

R20. Oui. Voir la réponse à la question 16 ci-dessus.

Q21. Pourrait-on bénéficier d'un délai supplémentaire de deux semaines, soit jusqu'au 18 octobre à 14 h ?

R21. Voir la modification n° 2 ci-dessous.

Q22. Annexe A – Définitions

« mission » désigne un travail précis réalisé pour répondre aux exigences ou besoins particuliers du client.

La SADC peut-elle expliquer ce qu'elle entend par « mission » dans le contexte du formulaire d'exemple de mission ? La mission utilisée comme exemple dans le formulaire doit-elle porter sur l'entente globale que le soumissionnaire a conclue avec son client, ou seulement sur un projet précis auquel a pris part un consultant dans le cadre d'une entente entre le soumissionnaire et son client ?

R22. Pour le volet de services n° 1, les exemples de mission devraient porter sur un travail précis effectué par un consultant dans le cadre d'une entente entre le soumissionnaire et son client. Pour le volet de services n° 2, les exemples de mission devraient porter sur l'entente globale que le soumissionnaire a conclue avec son client, y compris les ressources affectées au projet.

Q23. Appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire) : « On ne peut pas soumettre plus de deux (2) exemples de mission pour une catégorie de services donnée. Si une proposition contient plus de deux (2) exemples de mission pour la même catégorie de services, la SADC n'évaluera que les deux premiers, selon l'ordre dans lequel ils seront présentés. »

Dans le cas d'un soumissionnaire qui répond à la DAMA en tant que coentreprise, la SADC peut-elle confirmer si les missions données en exemple peuvent avoir été menées par l'un ou l'autre des deux partenaires, ou si toutes les missions doivent avoir été réalisées par un seul et même partenaire ?

R23. La SADC n'accepte pas les propositions soumises par une coentreprise.

Q24. Nous avons remarqué des écarts entre les 45 rôles relevant du volet de services n° 1 (Renforcement des effectifs) énumérés dans l'appendice A-1 de la DAMA et les rôles énumérés dans l'appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire). Plus précisément, les catégories de services n°s 7, 8, 9 et 10 énumérées dans l'appendice A-1 ne correspondent pas aux rôles énumérés dans le formulaire d'exemple de mission.

La SADC peut-elle modifier le tableau des rôles de l'appendice C-2 (Exemples de mission – formulaire) pour qu'ils correspondent aux rôles énumérés dans l'appendice A-1 ?

R24. Voir la modification n° 1 ci-dessous.

Q25. Appendice D-2 : « La SADC exige cette tarification à titre indicatif seulement. Elle ne sera pas évaluée dans le cadre de la DAMA, mais les plafonds indiqués s'appliqueront pour la durée de l'entente résultante. »

Il pourrait être difficile pour les soumissionnaires de savoir comment leur offre financière sera évaluée, car l'énoncé susmentionné contredit le paragraphe 2.1 de l'annexe D : « Sans restreindre les dispositions de l'article 11 (Droits réservés de la SADC) de la présente DAMA, si un soumissionnaire propose des tarifs qui, à la seule et entière discrétion de la SADC, sont considérés comme déraisonnables sur le plan commercial, la SADC se réserve le droit de considérer ces tarifs comme non conformes et de rejeter l'offre financière. »

La SADC peut-elle expliquer comment les offres financières des soumissionnaires seront évaluées et quels tarifs pourraient être considérés comme « déraisonnables sur le plan commercial » ?

R25. La SADC exige cette tarification à titre indicatif seulement. Elle ne sera pas évaluée dans le cadre de la DAMA, mais les plafonds indiqués s'appliqueront pour la durée de l'entente résultante. Les dispositions de l'article 2 (Tarification raisonnable sur le plan commercial) de l'annexe D (Offre financière – exigences et évaluation) sont standards pour toutes les invitations à soumissionner de la SADC.

Q26. Section 4, article 5 – DESCRIPTION DES SERVICES POUR CHAQUE VOLET DE SERVICES : « Pour devenir détenteur d'un arrangement en matière d'approvisionnement au titre de la présente DAMA, le soumissionnaire doit être jugé apte à fournir des services dans l'un des volets de services suivants ou les deux (2) en se qualifiant dans au moins une catégorie de services d'un volet de services, comme le stipulent l'appendice A-1 (Volet de services n° 1 : Renforcement des effectifs – Catégories de services et rôles) et l'appendice A-2 (Volet de services n° 2 : Réalisation de projets – Catégories de services) ».

Question : Pour ce qui est du volet de services n° 1, un soumissionnaire peut-il se qualifier uniquement s'il a terminé le travail en ce qui concerne tous les rôles d'une catégorie de services donnée ?

R26. Non. Dans le cas du volet de services n° 1, les soumissionnaires qui se qualifient dans une catégorie de services précise seront admissibles pour TOUS les rôles pour lesquels ils ont fourni un taux à l'appendice D-2 (Offre financière – Volet de services n° 1).

Q27. En ce qui concerne les exemples de missions à fournir, devons-nous présenter 2 exemples de mission pour chaque catégorie de service par volet ?

Ou bien sommes-nous tenus de fournir 2 exemples de mission pour chaque catégorie de service, indépendamment du volet ?

En d'autres termes, dans le cas où une catégorie de service serait présente à la fois dans les deux volets (renforcement des effectifs ET réalisation de projet), et que nous envisagions de soumissionner pour cette catégorie dans les deux volets, devrions-nous présenter 4 exemples de missions (2 par volet et par catégorie) ? Ou bien serait-il suffisant de présenter uniquement 2 exemples de missions (1 par catégorie) ?

R27. Tous les soumissionnaires sont tenus de présenter deux (2) exemples de mission par catégorie de services pour laquelle ils souhaitent se qualifier. Si une catégorie de services est présente dans les deux volets (renforcement des effectifs ET réalisation de projets) et que le soumissionnaire envisage de soumissionner pour cette catégorie dans les deux volets, le soumissionnaire doit présenter 4 exemples de missions (2 par volet et par catégorie).

Q28. Nous comprenons que la DAMA 2023-3941 est une mise à jour de la DAMA 2020-2842 – Services de renforcement des effectifs spécialisés en technologies de l'information et Services de réalisation de projets.

La présente DAMA (2023-3941) sert à conclure une entente de trois ans. Si la date de commencement est en octobre 2023, la date de fin serait en octobre 2026.

La DAMA 2020-2842 était pour une entente de trois ans, qui pouvait être reconduite pour deux périodes d'un an jusqu'à concurrence d'un total de cinq ans. Si l'on tient pour acquis que les deux périodes d'un an seront accordées, la date de fin serait en décembre 2025.

Pour les soumissionnaires qui se qualifient au titre de la DAMA originale, la SADC pourrait-elle envisager d'ajouter une troisième période d'un an (ou de 10 mois) pour que la date de fin corresponde à la date de fin de la nouvelle DAMA, soit octobre 2026 ?

- R28. Non. Voir les réponses aux questions 1, 2 et 5 ci-dessus.
- Q29. Pouvez-vous confirmer que dans l'appendice C-2, à la page 62, la catégorie de services n° 7 devrait être « Soutien relatif à Alteryx » plutôt que « Livraison d'applications Agile » ?**
- R29. Oui. Voir la modification n° 1 ci-dessous.
- Q30. Dans l'appendice C-2, à la page 64, on demande le « Volume total de travail (jours) ». Pouvez-vous indiquer s'il s'agit de la durée du projet ou du nombre total de jours travaillés par toutes les ressources visées (p. ex., si deux personnes travaillent chacune pendant 30 jours sur un projet de 30 jours, doit-on entrer 30 jours ou 60 jours) ?**
- R30. Le volume total de travail (jours) fait référence à la durée de la mission (ou du projet) et non au volume de travail combiné de toutes les ressources.
- Q31. À la lecture de la DAMA 2023-3941, nous avons constaté que les catégories de services sont très semblables à celles qu'on trouve dans la DAMA en vigueur entre la SADC et [caviardé].
La SADC préfère-t-elle que [caviardé] renouvelle son entente en vigueur ou qu'elle réponde à la DAMA 2023-3941 ?**
- R31. Voir les réponses aux questions 2 et 5 ci-dessus.
- Q32. Annexe A : Pouvez-vous confirmer qu'il n'y a pas de période optionnelle supplémentaire pour cette DAMA et que la date de fin est le 31 décembre 2026 ?**
- R32. C'est exact. Cette DAMA ne prévoit aucune année optionnelle, et aucune année optionnelle ne pourra être ajoutée ultérieurement.
- Q33. Annexe A : Si des périodes optionnelles étaient ajoutées, pourrions-nous nous qualifier pour de nouveaux rôles ?**
- R33. Voir la réponse à la question 32 ci-dessus. La SADC n'envisage aucune mise à jour de cette DAMA.
- Q34. Annexe A : Un fournisseur qui acquiert de nouvelles capacités pourrait-il se qualifier ultérieurement (après la date d'échéance, mais avant la fin de la période de trois ans) ?**
- R34. Voir la réponse aux questions 32 et 33 ci-dessus.
- Q35. Appendice A-2 : La SADC acceptera-t-elle le même exemple de mission pour plus d'une (1) catégorie de services, à condition que les détails donnés soient pertinents pour la catégorie de services visée ? Est-ce toujours le cas ?**
- R35. Oui. Voir la réponse à la question 16 ci-dessus.
- Q36. Quel est le budget estimatif pour cette demande de propositions ? Si le budget est inconnu, veuillez indiquer les dépenses engagées précédemment.**

R36. Les arrangements en matière d'approvisionnement accordés au titre de la présente DAMA n'ont aucune valeur en argent ; il n'y a aucune garantie quant au volume de travail attribué. Voir la réponse à la question 9 ci-dessus.

Q37. La SADC acceptera-t-elle des missions qui se sont déroulées aux États-Unis ?

R37. Oui.

Q38. Les missions qui ont été menées aux États-Unis seront-elles évaluées sur un même pied que les missions accomplies au Canada ?

R38. Oui.

Q39. La SADC accepte-t-elle des missions en cours, ou uniquement des missions terminées ?

R39. La date d'achèvement de toutes les missions données en exemple peut être « en cours ». Si la mission prévoyait un entretien et un soutien continu, ou d'autres produits livrables, seule la portion achevée des services demandés sera prise en compte. Si un exemple de mission de renforcement des effectifs est « en cours », il doit décrire avec un degré suffisant de détail l'expérience et l'expertise techniques correspondant aux exigences énoncées dans la DAMA.

Q40. La SADC peut-elle expliquer plus en détail ce qu'elle entend par « Volume total de travail (jours) » mentionné à l'appendice C-2 ?

R40. La durée de chaque mission doit être d'au moins vingt (20) jours ouvrables. Si la durée d'une mission est inférieure à vingt (20) jours ouvrables, l'exemple ne sera ni évalué ni pris en compte.

Notez qu'un (1) jour ouvrable correspond à sept (7) heures de travail. Voir la réponse à la question 30 ci-dessus.

Q41. Pouvez-vous confirmer que l'entente qui découlera de la présente DAMA remplacera l'entente conclue en décembre 2020 au titre de la mise à jour de la DAMA actuellement en vigueur et qui expire en 2024, avec une période optionnelle d'un an ?

R41. Voir les réponses aux questions 1, 2 et 5 ci-dessus.

Q42. Nous vous demandons respectueusement de repousser la date limite de soumission des propositions au vendredi 20 octobre 2023 à 14 h.

R42. Voir la modification n° 2 ci-dessous.

Q43. Annexe B (Processus d'évaluation et de sélection) : Merci de confirmer que la SADC acceptera des missions d'une filiale en propriété exclusive du soumissionnaire, à l'étape 3 (Évaluation à la lumière des exigences cotées – Expérience pratique et expertise).

R43. Non. Les exemples de missions doivent viser le travail effectué par le soumissionnaire qui répond à la présente DAMA pour des missions des clients externes, à l'exclusion des missions pour lesquelles la CDIC était cliente.

Q44. Volet de services n° 2, catégorie de services n° 6 (Développement Salesforce) – La catégorie « Soutien relatif à Salesforce » a été retirée des catégories de services du volet

n° 1. Veuillez confirmer que la catégorie de services n° 6 (Développement Salesforce) est requise. Nous voulons simplement nous assurer qu'il ne s'agit pas d'une erreur de copier-coller.

R44. Non. La catégorie « Soutien relatif à Salesforce » n'est pas requise pour le volet de services n° 1.

Q45. Dans l'appendice A de la DAMA, on fait mention de la possibilité qu'un fournisseur fasse affaire avec des sous-traitants.

Pouvez-vous indiquer s'il est nécessaire de fournir les noms des sous-traitants dans notre proposition initiale, ou s'il est acceptable de transmettre cette information uniquement lorsqu'un projet nous sera confié ?

R45. Un soumissionnaire n'a pas à fournir les noms des sous-traitants dans sa proposition en réponse à la présente DAMA.

Q46. Expérience requise pour les rôles des niveaux 1 à 3 au titre du volet de services n° 1 : Certaines descriptions de rôle précisent le nombre d'années d'expérience requises, tandis que d'autres ne l'indiquent pas. Pourriez-vous préciser le nombre d'années d'expérience attendues pour chaque niveau ? De plus, dans le cas des rôles dont la description ne mentionne aucun nombre d'années d'expérience, peut-on présumer qu'ils sont classés comme des rôles de niveau 1 ?

R46. Voir la réponse à la question 19 ci-dessus.

Q47. En ce qui a trait au volet de services n° 1, la SADC a-t-elle une préférence entre l'utilisation de ressources sur place et l'utilisation de ressources à l'extérieur ? Y a-t-il des restrictions ?

Par exemple, le rôle n° 9, de par sa nature, semble nécessiter une présence sur place en tout temps. Mais pour les autres rôles, serait-il acceptable que les ressources travaillent à l'extérieur ou en mode hybride, pour autant qu'elles répondent aux exigences de la SADC ?

R47. La SADC comprend que le terme « sur place » signifie dans les locaux de la SADC et que le terme « à l'extérieur » veut dire en mode virtuel ou depuis les locaux du soumissionnaire. La SADC précisera le lieu de travail au moment de l'émission de la demande de services.

Q48. Appendice C-2 : En ce qui a trait au volet de services n° 1, la SADC peut-elle confirmer si un soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples de mission pour chaque catégorie de services sélectionnée ? Par exemple, si un soumissionnaire sélectionne les dix (10) catégories de services au titre du volet n° 1, doit-il soumettre vingt (20) formulaires ?

R48. C'est exact.

Q49. Existe-t-il une liste des fournisseurs actuels pour ces services ? Le cas échéant, quelles entreprises figurent sur cette liste ?

R49. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Q50. Combien de rôles ont été nécessaires dans le cadre de projets confiés à des fournisseurs au cours des 12 derniers mois ?

R50. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Q51. Combien de rôles devraient être nécessaires au cours des 12 prochains mois ?

R51. La SADC ne peut répondre à cette question.

Q52. Quel a été le total des dépenses engagées au cours des 12 derniers mois pour des ressources ou services fournis par les fournisseurs figurant sur la liste ?

R52. Voir la réponse à la question 1 et 9 ci-dessus.

Q53. Y a-t-il des problèmes avec les fournisseurs actuels ? Le cas échéant, pouvez-vous les décrire et expliquer ce que la SADC voudrait voir comme amélioration ?

R53. Voir la réponse à la question 1 ci-dessus.

Q54. Appendice C-1 (Descriptif de l'offre technique), partie 1, section 3 : Exigences cotées 5 (EC5) – Assurance de la qualité et niveaux de service (DAMA, page 53) et formulaire en format Word : Dans la DAMA précédente, l'assurance de la qualité et les niveaux de service faisaient l'objet d'exigences cotées distinctes (EC5 – Rendement / Qualité des services, et EC6 – Assurance de la qualité), chacune permettant une réponse d'un maximum de 500 mots (total combiné maximal de 1 000 mots). Dans la nouvelle DAMA, les deux exigences ont été regroupées, avec une limite de 500 mots. Pour que les soumissionnaires puissent fournir les détails requis et décrire adéquatement leur approche, la SADC pourrait-elle augmenter le nombre de mots permis, de 500 à 1 000 ?

R54. La SADC n'augmentera pas le nombre de mots maximal.

Q55. Appendice C-2 (Exemples de mission – formulaire), tableau des catégories de services (DAMA, page 62) et formulaire en format Word : il semble y avoir une erreur à la catégorie de services n° 7. Veuillez confirmer qu'il devrait être écrit « Soutien relatif à Alteryx » plutôt que « Livraison d'applications Agile ». Permettez-vous aux soumissionnaires de modifier le formulaire en format Word en conséquence ?

R55. Non. Voir la modification n° 1 ci-dessous.

Q56. Appendice C-2 (Exemples de mission – formulaire), tableau des rôles (DAMA, page 63) et formulaire en format Word : Les numéros des rôles 34 à 45 ne correspondent pas à ceux qui sont indiqués dans l'appendice A-1 (Volet de services n° 1 : Renforcement des effectifs – Catégories de services et rôles). Permettez-vous aux soumissionnaires de modifier le formulaire en format Word en conséquence ?

R56. Non. Voir la modification n° 1 ci-dessous.

Q57. Annexe E (Formulaires requis) – DAMA, page 71 : Sous la colonne Titre et exigences, il est indiqué « Deux [2] par volet de services » pour l'appendice C-2. Veuillez confirmer qu'il devrait être écrit « Deux [2] par catégorie de services ».

R57. Oui. Voir la modification n° 3 ci-dessous.

M1. Modification de l'appendice C-2 (Exemples de mission – formulaire)

L'appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire) est MODIFIÉ comme suit :

Supprimer :

Appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire)

Remplacer par :

Appendice C-2 modifié (Exemple de mission – formulaire)

Remarque : Les fournisseurs sont tenus d'utiliser l'appendice C-2 révisé (Exemple de mission – formulaire) pour préparer leur proposition. Le formulaire est joint aux présentes ; il peut également être rempli à partir du site AchatsCanada.

M2. Modification des dates importantes pour la DAMA

L'article 4 « Dates importantes pour la DAMA » est MODIFIÉ comme suit :

Supprimer :

Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement	
Date de publication :	16 août 2023
Date limite de soumission des questions :	1 ^{er} septembre 2023, 14 h, heure d'Ottawa
Réponses de la SADC aux questions :	D'ici le 18 septembre 2023
Date limite de soumission des propositions :	4 octobre 2023, 14 h, heure d'Ottawa
Date de classement prévu et de début des négociations :	20 octobre 2023
Période de négociation du contrat :	Dans les trente (30) jours ouvrables
Date prévue d'octroi du contrat :	12 octobre 2023 ou vers cette date
Période de validité des propositions :	120 jours à compter de la date limite de soumission des propositions
Adresse de livraison des propositions :	procurement@sadc.ca
Personne-conseil de la SADC, Approvisionnement et contrats :	Judy Ann Hollander

Remplacer par :

Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement	
Date de publication :	16 août 2023
Date limite de soumission des questions :	1 ^{er} septembre 2023, 14 h, heure d'Ottawa
Réponses de la SADC aux questions :	D'ici le 18 septembre 2023
Date limite de soumission des propositions :	11 octobre 2023, 14 h, heure d'Ottawa
Date prévue de classement et de début des négociations :	20 octobre 2023
Période de négociation du contrat :	Dans les trente (30) jours ouvrables
Date prévue d'octroi du contrat :	12 novembre 2023 ou vers cette date
Période de validité des propositions :	120 jours à compter de la date limite de soumission des propositions
Adresse de livraison des propositions :	procurement@sadc.ca
Personne-conseil de la SADC, Approvisionnement et contrats :	Judy Ann Hollander

M3. Modification de l'annexe E (Formulaires requis)

L'annexe E (Formulaires requis) est MODIFIÉE comme suit :

Supprimer:

Voici la liste des formulaires requis que le soumissionnaire doit joindre à sa proposition, le cas échéant.

Appendice	Titre et exigences
<u>Annexe C</u>	Offre technique – formulaire de soumission
<u>Appendice C-1</u>	Descriptif de l'offre technique (Un [1] par proposition)
<u>Appendice C-2</u>	Exemple de mission – formulaire (Deux [2] par volet de services)
<u>Appendice D-1</u>	Offre financière – formulaire de soumission
<u>Appendice D-2</u>	Offre financière – Volet de services n° 1 (le cas échéant)

Remplacer par :

Appendice	Titre et exigences
<u>Annexe C</u>	Offre technique – formulaire de soumission
<u>Appendice C-1</u>	Descriptif de l'offre technique (Un [1] par proposition)
<u>Appendice C-2</u>	Exemple de mission – formulaire (Deux [2] par catégorie de services)
<u>Appendice D-1</u>	Offre financière – formulaire de soumission
<u>Appendice D-2</u>	Offre financière – Volet de services n° 1 (<i>le cas échéant</i>)

Appendice C-2 modifié

Exemple de mission – formulaire

Tous les changements sont indiqués en rouge.

INSTRUCTIONS : Le soumissionnaire doit remplir le formulaire qui constitue le présent appendice C-2 et n'utiliser que le nom de la catégorie de services et les rôles mentionnés dans la présente DAMA pour lesquels il souhaite se qualifier.

Dans la première partie du formulaire d'exemple de mission, le soumissionnaire indique le volet de services ET la catégorie de services correspondant à la mission donnée en exemple, en cochant le nom du volet et celui de la catégorie. Si le soumissionnaire coche plusieurs cases, l'évaluation de la SADC portera uniquement sur la première case cochée. Dans le cas d'une catégorie de services relevant **UNIQUEMENT** du volet de services n° 1, le soumissionnaire indique au moins un rôle pertinent en cochant la case vis-à-vis du ou des rôles.

Le soumissionnaire n'a pas besoin de soumettre un exemple de mission pour chacun des quarante-cinq (45) rôles du volet de services n° 1 ou d'établir la correspondance entre chaque rôle et les responsabilités et qualifications proposées. Les soumissionnaires qui se qualifient dans une catégorie de services précise seront admissibles pour **TOUS** les rôles pour lesquels ils ont fourni un taux à l'appendice D-1 (Offre financière – Volet de services n° 1).

On ne peut pas soumettre plus de deux (2) exemples de mission pour une catégorie de services donnée. Si une proposition contient plus de deux (2) exemples de mission pour la même catégorie de services, la SADC n'évaluera que les deux premiers, selon l'ordre dans lequel ils seront présentés.

Le soumissionnaire ne peut pas présenter le même exemple de mission plus d'une fois dans sa proposition. Autrement dit, tous les exemples de mission inclus dans la proposition doivent porter sur des missions différentes. Si le soumissionnaire présente le même exemple de mission plus d'une fois, la SADC ne l'évaluera qu'une seule fois, soit la première fois qu'il se présente dans la proposition.

Toutes les missions données en exemple doivent avoir été entreprises après le 1^{er} janvier 2020 et avant la date limite de soumission des propositions. Les missions entreprises avant le 1^{er} janvier 2020 ou après la date limite de soumission ne seront pas prises en compte. La date d'achèvement de toutes les missions données en exemple peut-être « en cours ». Si la mission prévoyait un entretien et un soutien continu, ou d'autres produits livrables, seule la portion achevée des services demandés sera prise en compte. Si un exemple de mission de renforcement des effectifs est « en cours », il doit décrire avec un degré suffisant de détail l'expérience et l'expertise techniques correspondant aux exigences énoncées dans la DAMA.

La valeur de chaque mission donnée en exemple doit être au moins égale à 25 000 \$ CA OU un énoncé doit confirmer que la valeur de la mission était d'au moins 25 000 \$ CA. Si la valeur est inférieure à 25 000 \$ CA et s'il n'y a pas d'énoncé qui confirme que la valeur de la mission était d'au moins 25 000 \$ CA, l'exemple de mission ne sera ni évalué ni pris en compte.

La durée de chaque mission doit être d'au moins vingt (20) jours ouvrables. Si la durée d'une mission est inférieure à vingt (20) jours ouvrables, l'exemple ne sera ni évalué ni pris en compte.

Les exemples de mission peuvent porter sur des missions accomplies pour le compte de clients du secteur public ou privé, **à l'exclusion de la SADC**. Les exemples de missions dans le secteur privé n'ont pas besoin d'être limités au secteur financier ou au secteur des services financiers.

Il n'est pas nécessaire de se limiter à des missions menées au Canada. Les soumissionnaires donnent les renseignements demandés de façon à donner à la SADC une représentation exacte de leur entreprise relativement aux services demandés dans la DAMA.

Sans restreindre le droit qu'elle se réserve de vérifier des références autres que celles fournies par le soumissionnaire, la SADC peut, à sa seule discrétion, durant l'évaluation des propositions, communiquer avec les personnes données en référence pour vérifier les renseignements fournis ou confirmer l'expérience du soumissionnaire ou sa capacité d'exécuter la mission et de fournir les services requis et décrits dans sa proposition.

Le soumissionnaire ne doit en aucun cas modifier le format du tableau ci-dessous, si ce n'est pour supprimer le texte surligné et ajouter de l'espace pour fournir des réponses. Ne pas insérer ni supprimer de colonnes ou de rangées.

Partie 2 – Expérience et expertise techniques – Exigences cotées (maximum de 100 points par exemple de mission)

REMARQUE : Le soumissionnaire doit remplir et soumettre deux (2) formulaires d'exemple de mission pour chaque catégorie de services.

Nom légal du soumissionnaire :	[Inscrire le nom légal de l'entreprise qui a fourni les services dans le cadre de la mission donnée en exemple]
	<i>Le « nom légal du soumissionnaire » fourni dans le formulaire d'exemple de mission correspond au nom légal indiqué à l'annexe C (Offre technique – formulaire de soumission). Il s'agit de l'entreprise qui était responsable du travail de son personnel et/ou de ses sous-traitants et qui en avait le contrôle.</i>

1. Exigences cotées

Le soumissionnaire précise le volet de services illustré dans le présent exemple de mission (chaque exemple doit porter sur UN SEUL volet de services) en cochant « X » la case applicable.

Volet de services

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Volet de services n° 1 : Renforcement des effectifs | <input type="checkbox"/> 2. Volet de services n° 2 : Réalisation de projets |
|---|---|

Le soumissionnaire précise la catégorie de services illustrée dans le présent exemple de mission (chaque exemple doit porter sur UNE SEULE catégorie de services) en cochant « X » la case applicable.

	N°	Catégorie de services (CS)		N°	Catégorie de services (CS)
<input type="checkbox"/>	1	Services consultatifs	<input type="checkbox"/>	1	Stratégie
<input type="checkbox"/>	2	Gestion de projets	<input type="checkbox"/>	2	Architecture
<input type="checkbox"/>	3	Cybersécurité	<input type="checkbox"/>	3	Sécurité et risques
<input type="checkbox"/>	4	Technologie d'entreprise	<input type="checkbox"/>	4	Infrastructure
<input type="checkbox"/>	5	Soutien technique	<input type="checkbox"/>	5	Applications d'entreprise
<input type="checkbox"/>	6	Soutien relatif à SharePoint	<input type="checkbox"/>	6	Développement Salesforce
<input type="checkbox"/>	7	Livraison d'applications Alteryx	<input type="checkbox"/>	7	Informatique décisionnelle et analytique
<input type="checkbox"/>	8	Conception d'applications	<input type="checkbox"/>	8	Solutions ServiceNow
<input type="checkbox"/>	9	Informatique décisionnelle et analytique			
<input type="checkbox"/>	10	Développement ServiceNow			

Dans le cas d'une catégorie de services relevant du volet n° 1 SEULEMENT, le soumissionnaire sélectionne un ou plusieurs rôles illustrés dans le présent formulaire en cochant « X » la ou les cases pertinentes.

	N°	Rôle		N°	Rôle
<input type="checkbox"/>	1	Conseiller stratégique cadre – TI (CS1)	<input type="checkbox"/>	25	Spécialiste du soutien aux applications (CS5)
<input type="checkbox"/>	2	Conseiller – stratégie en matière de données (CS1)	<input type="checkbox"/>	26	Analyste du soutien technique sur place (CS5)
<input type="checkbox"/>	3	Responsable du Bureau de gestion de projets (CS2)	<input type="checkbox"/>	27	Analyste des Services techniques (CS5)
<input type="checkbox"/>	4	Gestionnaire de projets (CS2)	<input type="checkbox"/>	28	Spécialiste de la gestion des services de TI (CS5)
<input type="checkbox"/>	5	Administrateur et coordonnateur de projets (CS2)	<input type="checkbox"/>	29	Opérations et soutien de l'infrastructure (CS5)
<input type="checkbox"/>	6	Analyste de la sécurité (CS3)	<input type="checkbox"/>	30	Rédacteur technique / formateur / auteur de didacticiels (CS5)
<input type="checkbox"/>	7	Administrateur de la sécurité des applications (CS3)	<input type="checkbox"/>	31	Administrateur SharePoint Online (CS6)
<input type="checkbox"/>	8	Architecte de la sécurité des TI (CS3)	<input type="checkbox"/>	32	Architecte SharePoint Online (CS6)
<input type="checkbox"/>	9	Pirate informatique éthique / agent de sécurité informatique (CS3)	<input type="checkbox"/>	33	Développeur SharePoint Online (CS6)
<input type="checkbox"/>	10	Architecte de la sécurité Azure (CS3)	<input type="checkbox"/>	34	Développeur Alteryx (CS7)
<input type="checkbox"/>	11	Administrateur de la sécurité Azure (CS3)	<input type="checkbox"/>	35	Architecte de solutions (CS8)
<input type="checkbox"/>	12	Spécialiste de la criminalistique numérique (CS3)	<input type="checkbox"/>	36	Analyste en informatique de gestion (CS8)
<input type="checkbox"/>	13	Ingénieur de sécurité (application/réseau) (CS3)	<input type="checkbox"/>	37	Développeur d'applications (CS8)
<input type="checkbox"/>	14	Analyste du SOC (CS3)	<input type="checkbox"/>	38	Développeur d'applications infonuagiques Azure (CS8)
<input type="checkbox"/>	15	Administrateur/gestionnaire du SOC (CS3)	<input type="checkbox"/>	39	Testeur d'assurance de la qualité (AQ) (CS8)
<input type="checkbox"/>	16	Spécialiste de la sécurité infonuagique (CS3)	<input type="checkbox"/>	40	Développeur de l'informatique décisionnelle (CS9)
<input type="checkbox"/>	17	Administrateur de la sécurité (CS3)	<input type="checkbox"/>	41	Architecte de données (CS9)
<input type="checkbox"/>	18	Analyste de la gouvernance, des risques et de la conformité (CS3)	<input type="checkbox"/>	42	Expert en science des données (CS9)
<input type="checkbox"/>	19	Administrateur de stockage / architecte de la virtualisation (CS4)	<input type="checkbox"/>	43	Développeur ServiceNow (CS10)
<input type="checkbox"/>	20	Architecte de systèmes (CS4)	<input type="checkbox"/>	44	Spécialiste de la mise en œuvre ServiceNow (CS10)
<input type="checkbox"/>	21	Architecte Azure (CS4)	<input type="checkbox"/>	45	Architecte de solutions ServiceNow (CS10)
<input type="checkbox"/>	22	Administrateur Azure (CS4)			
<input type="checkbox"/>	23	Administrateur de base de données Azure (CS4)			
<input type="checkbox"/>	24	Webmestre (CS4)			

2. Exemple de mission – Coordonnées du client (entreprise)	
Nom du client (entreprise) :	<<Client externe du secteur privé ou public, à l'exclusion de la SADC >>
Adresse du client (entreprise) :	
Nom de la personne-ressource :	
Titre :	
Téléphone :	
Courriel :	

3. Renseignements sur la mission			
Nom du projet :			
Valeur de la mission :	<<la valeur doit être au moins égale à 25 000 \$ CA OU un énoncé doit confirmer que la valeur de la mission était d'au moins 25 000 \$ CA>> \$		
Date de début : (jj/mm/aaaa)		Volume total de travail (jours) : (1 jour correspond à 7 heures)	jours <<la durée doit être d'au moins vingt (20) jours ouvrables>>
Date de fin : (jj/mm/aaaa)			

Partie 2 – Expérience et expertise techniques propres au volet de services – Exigences cotées – Exemples de missions (maximum de 200 points – 100 points par exemple de mission)

Chaque catégorie de services sera évaluée séparément. Le soumissionnaire doit remplir l'appendice C-2 (Exemple de mission – formulaire).

4. Expérience et expertise techniques (maximum de 100 points)
<p>EC4.1 Type et portée des services (maximum de 40 points)</p> <p>Le soumissionnaire décrit clairement et en détail le type et la portée des services fournis, en faisant ressortir la pertinence ou les similarités entre le client et la SADC.</p> <p>Le soumissionnaire démontre clairement la pertinence de son expérience par rapport à la portée des services décrits suivant les catégories de services qu'il propose et qui sont décrites dans les <u>appendices A-1</u> et <u>A-2</u>.</p> <p>REMARQUE : Dans le cas de catégories de services relevant du volet n° 1 SEULEMENT, le soumissionnaire décrit clairement la pertinence d'au moins un rôle mentionné et décrit dans l'<u>appendice A-1</u>.</p>

R4.1 (Limite de 500 mots)

EC4.2 Gestion de la clientèle (maximum de 15 points)

Le soumissionnaire décrit en détail de quelle manière il a abordé les aspects suivants de la mission :

- a) Compréhension et respect de la vision du client
- b) Méthodes et outils servant à la prestation des services demandés
- c) Gestion des commentaires et des demandes de modification du client
- d) Mobilisation du client

R4.2 (Limite de 500 mots)

EC4.3 Transmission du savoir (maximum de 15 points)

Le soumissionnaire décrit en détail :

- a) les méthodes qu'il a utilisées pour transmettre son savoir au client à la fin de la mission (p. ex. : rapports, formation, guide de l'utilisateur, etc.).

R4.3 (Limite de 500 mots)

EC4.4 Résultats de la mission (maximum de 15 points)

Le soumissionnaire décrit en détail :

- a) le résultat de la mission.

R4.4 (Limite de 500 mots)

EC4.5 Facteurs de réussite (maximum de 15 points)

Le soumissionnaire décrit en détail :

- a) les principaux facteurs de réussite et comment le fournisseur a contribué à l'atteinte des résultats.

R4.5 (Limite de 500 mots)

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DAMA DEMEURENT INCHANGÉES.[FIN DE L'ADDENDA N° 1]